



LA FNAIM, 1ère COMMUNAUTÉ

des professionnels de l'immobilier en action





LA FNAIM, 1ER ACTEUR DU LOGEMENT EN EUROPE

- 1ère organisation syndicale représentative des professionnels de l'immobilier depuis 1946
- 13 métiers représentés dont les métiers de la transaction, gestion et syndic
- Près de 50% de parts de marché du secteur immobilier et de représentativité de la branche
- Un maillage de proximité unique :
 - > 17 chambres régionales
 - > 55 chambres départementales
 - 2 chambres métier (Experts / Diagnostiqueurs)

- **1** École de formation
 - > 30 000 jours/hommes en formation continue
 - > 450 étudiants en formation initiale
- 6 millions de personnes reçues dans les agences membres
- Membre fondateur siégeant au Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI)
- Lieu unique de veille, d'analyse économique et de prospective de la profession et du secteur

LE SECTEUR IMMOBILIER EN FRANCE



1er poste de dépenses des Français

1ère destination

des investissements

depuis + de 50 ans



36,1 millions de logements

en France en 2020 dont

- > 29,5 millions de résidences principales
- > 3,6 millions de résidences secondaires
- > 3 millions de logements vacants
- > 11,8 millions de logements locatifs
 - 6,8 millions dans le parc privé
 - 5 millions dans le parc public



Les agences immobilières représentent 200 000 emplois et 30 000 d'entre elles emploient au moins 1 salarié



Les professionnels de l'immobilier aèrent

gerent

- > 60% des transactions
- > 40% des locations
- > 90% des copropriétés

LA FNAIM, NOS CONVICTIONS



AGIR

SUR LA POLITIQUE DU LOGEMENT

Depuis 1946, la Fédération obtient de nombreuses avancées en matière de politique du logement en négociant avec les pouvoirs publics.



FORMER

LES DIRIGEANTS ET LEURS SALARIÉS

Pour mieux accompagner les mutations de votre entreprise, la Fédération a crée la première École-Entreprise spécialisée dans l'immobilier.



ADHÉRER

AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Un signal adressé au grand public pour qu'il soit assuré de la compétence, de l'honnêteté et de la qualité du service attendu.



CONSTITUER

UNE COMMUNAUTÉ DE PROFESSIONNELS QUI ÉCHANGENT POUR MIEUX AGIR

Avec des événements nationaux et en régions (Congrès, Assemblées générales, réunions d'informations) et avec le développement des réseaux sociaux.



ACCOMPAGNER

LES PROFESSIONNELS

Afin de les aider à vendre plus efficacement et rapidement un bien immobilier au prix du marché.



S'IMPLIQUER

DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Pour maîtriser les consommations d'énergie, accroître le confort de l'habitat, augmenter la valeur verte du logement et préserver l'environnement.



ÉCLAIRER ET DÉFENDRE LES CONSOMMATEURS

La loi ELAN du 23 novembre 2018 a consacré les dénominations d'agent immobilier, d'administrateur de biens et de syndic de copropriété. Reconnaissance à laquelle la FNAIM a largement contribué, et qu'elle a concrétisé par la création d'un signe distinctif des titulaires de la carte professionnelle : l'insigne *VESTA*.

Déesse romaine du foyer, de la maison et de la famille, *VESTA* est le symbole des professionnels de l'immobilier. Elle incarne leurs valeurs fondamentales : éclairer et défendre au mieux leurs clients. Ce symbole a vocation à clarifier les aptitudes des différents acteurs de l'immobilier et à protéger au mieux les consommateurs.



LES DATES CLÉS



Depuis 1946, la FNAIM a participé à tous les débats concernant l'immobilier et la politique du logement.

1948

La loi du 1er juillet réglemente les rapports entre propriétaires bailleurs et locataires pour réguler l'augmentation des loyers.

1965

La loi du 10 juillet fixe le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

1970

La loi Hoguet définit les conditions d'exercice des activités relatives aux agents immobiliers.

1982

La loi dite « Quilliot » est

la première loi à encadrer les rapports locatifs dans le cadre d'un bail d'habitation.

1989

La loi du 6 juillet 1989 vise à améliorer les rapports locatifs,

et regroupe l'ensemble des droits et devoirs qui s'appliquent aux locataires et propriétaires dans le cadre d'une location.

1995

Mise en place du prêt à taux zéro.

1996

La loi Carrez institue l'obligation de mentionner la superficie de la partie privative dans les avant-contrats et contrats de vente.

1998-1999

Baisse des droits de mutation passant de 7% à 4,80%.

2001

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) instaure un délai de rétraction applicable à toutes les transactions.

2004

Création de l'École Supérieure de l'Immobilier et obligation de 2 jours de formation pour les adhérents de la FNAIM.

2005

Création du Code d'Éthique et de Déontologie et instauration du Comité d'Éthique et de Déontologie à la FNAIM.

2010

La FNAIM intègre le Plan bâtiment du Grenelle 2 de l'Environnement, et lance son « Objectif 100000 logements éco-rénovés ».

2011

La FNAIM obtient le doublement du PTZ dans l'ancien, en faveur de l'acquisition de logements éco-performants.

2014

Dans le cadre de **la loi ALUR** (loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) promulguée en mars, la FNAIM obtient satisfaction sur l'obligation de formation pour tous les professionnels de l'immobilier, la composition du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI) et de la carte S pour les syndics de copropriété, les honoraires de location et la sauvegarde du mandat exclusif.

La loi Pinel réforme le statut des baux commerciaux.

La loi « Hamon » renforce la protection des consommateurs, en portant le délai de rétractation à 14 jours en cas de prestations de services « hors établissement » ou « à distance ».

2015

La FNAIM obtient la reconnaissance pour l'agent immobilier d'un droit à dommages et intérêts si son client ne respecte pas ses obligations dans le cadre d'un mandat de vente ou de location.

2016

Création du site Bien'ici, 1er portail des professionnels de l'immobilier.

2018

Obtention de la reconnaissance des dénominations d'agent immobilier, de syndic et d'administrateur de biens dans le cadre de la loi ELAN.

2019

Réforme de la copropriété.

2020/2021

Déploiement de l'emblème VESTA, le symbole des professionnels de l'immobilier qui exercent les métiers règlementés d'agent immobilier, de syndic ou d'administrateur de biens.

La FNAIM s'engage pour la **rénovation** des copropriétés en lançant le mouvement Les Copros Vertes de formation des syndics. Elle contribue à la création de MaPrimeRénov' Copro et à la reconnaissance du Plan Pluriannuel de Travaux dans la Loi Climat

2022

Promotion d'une politique de rénovation efficace et responsable dans l'élection présidentielle.

SUIVEZ LA **FNAIM** SUR...













witter.com/ENAIM www.linkedin.com/company.

www.voutube.com/ENAIMnews

 $www.instagram.com/fnaim_officiel$

www.fnaim.fr